La XXVe session du conseil des gouverneurs à Athènes [suite]

Autor(en): **Haug, Hans**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse**

Band (Jahr): **69 (1960)**

Heft 1

PDF erstellt am: **02.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-549115

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Lorsqu'une personne ressent fréquemment des *lourdeurs* dans la tête, des vertiges, de la difficulté à respirer, des palpitations, des insomnies et un état général de nervosité, le médecin doit être consulté; il doit l'être également en cas de *saignements de nez* répétés ou forts.

La tension artérielle élevée doit et peut être soignée à son début, sinon elle causera de sérieuses complications.

(à suivre)

Ligue des sociétés de la Croix-Rouge

LA XXVe SESSION DU CONSEIL DES GOUVERNEURS À ATHÈNES (II)

Hans Haug, secrétaire général de la Croix-Rouge suisse

Soins aux malades

Au cours de ces dernières décennies, de nombreuses sociétés nationales de la Croix-Rouge ont collaboré régulièrement et intensément à l'assistance des blessés et aux soins des malades et développé ainsi un secteur d'activité du temps de paix qui se greffe sur l'aide que la Croix-Rouge se doit d'apporter aux victimes de guerre. Outre l'organisation de cours et d'exercices permettant d'assurer l'instruction de samaritains et de personnel soignant auxiliaire, de nombreuses sociétés disposent d'écoles d'infirmières *qui forment du personnel soignant professionnel. Maintes sociétés se sont efforcées d'assurer le recrutement de nouvelles infirmières; quelques-unes s'occupent aussi de la préparation des cadres, tâche spécialement nécessaire aujourd'hui.*

Un nouveau et vaste champ d'activité est le *service de la transfusion du sang* qui, dans beaucoup de pays, a pris un essor très rapide depuis la deuxième guerre mondiale. Dans ce domaine, la contribution des sociétés nationales est variable: elle va de recruter des donneurs de sang pour les hôpitaux et les centres de transfusion de l'Etat, jusqu'à assumer, dans certains pays, l'entière responsabilité de tout le service de la transfusion sanguine, ce qui implique l'exploitation de laboratoires modernes et la recherche scientifique. Cette responsabilité totale incombe à la Croix-Rouge en Australie, Finlande, Hollande, Suisse et au Canada. Selon les directives données par la Ligue et les Conférences internationales de la Croix-Rouge, le don du sang doit, dans tous les pays, demeurer volontaire et gratuit et il convient de veiller à ce que la mise à disposition et la préparation du sang ne procurent aucun gain et que le sang, comme tous les produits sanguins, soient fournis aux malades aux conditions les plus avantageuses.

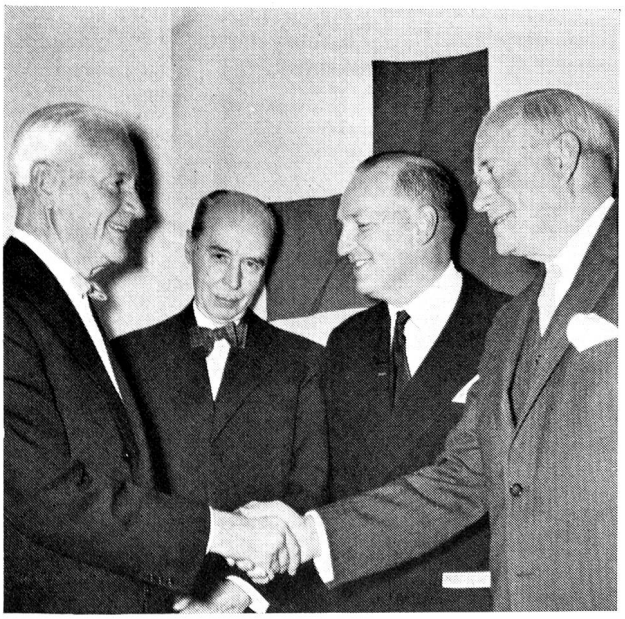

Le juge E. Sandström, président de la Ligue félicite son successeur, M. J. Mac Aulay; entre eux, le secrétaire général M. H. W. Dunning et son successeur désigné, M. H. Beer.

Croix-Rouge de la Jeunesse

Depuis sa fondation, la Ligue s'est efforcée de développer et d'étendre la *Croix-Rouge de la Jeunesse.* L'idée directrice de cette branche d'activité est la diffusion de la compréhension et de l'amitié internationales, pierres angulaires de la paix. La Croix-Rouge de la Jeunesse qui, dans la plupart des pays est rattachée à l'école, doit néanmoins éveiller aussi chez ses adeptes le désir d'aider et leur enseigner et leur faire exercer l'entraide. Selon une résolution ratifiée à Athènes, *les sociétés nationales seront invitées à recourir dans une plus large mesure à la collaboration des jeunes et à leur ouvrir des champs d'activité aptes à susciter leur enthousiasme.* Il a par ailleurs été recommandé de diffuser systématiquement dans le cadre de la Croix-Rouge de la Jeunesse les principes des Conventions de Genève.

Les principes de la Croix-Rouge

Plus les sociétés nationales seront nombreuses, plus leur activité s'étendra, et plus il deviendra nécessaire de développer une série de principes se rapportant à l'essence même de la Croix-Rouge, à sa forme institutionnelle, à son champ d'action, à ses méthodes de travail.

Il existe d'ores et déjà un projet conçu par une commission d'étude sur la base de l'excellent ouvrage de M. Jean-S. Pictet « *Les principes de la Croix-Rouge* » (Genève, 1954). A Athènes, les sociétés nationales ont été invitées à prendre position à l'égard de ce projet, afin qu'il puisse, une fois revu, être soumis à la prochaine Conférence internationale de la Croix-Rouge. La codification des principes de la Croix-Rouge doit viser notamment à maintenir le mouvement de la Croix-Rouge à l'écart de toute influence politique et tendre à assurer l'indépendance des sociétés nationales.

L'hôpital et l'école d'infirmières de la Croix-Rouge hellénique à Athènes où s'est tenue la XXVe session du Conseil des gouverneurs de la Ligue.
(Photos Ligue)

Le nouveau président de la Ligue

D'importantes élections étaient prévues au programme de cette dernière session du Conseil des gouverneurs de la Ligue. M. le Juge *Emil Sandström,* président de la Croix-Rouge suédoise, ayant démissionné de ses fonctions de *président* de la Ligue — charge qu'il assuma pendant près de dix ans en rendant d'éminents services — sera remplacé par M. *John A. MacAulay,* vice-président de la Croix-Rouge canadienne, qui avait dirigé la 18e Conférence internationale de la Croix-Rouge, en 1952, à Toronto; ce dernier a été élu par le Conseil des gouverneurs à une majorité de 40 voix tandis que la présidente de la Croix-Rouge de l'Inde, la Princesse Amrit Kaur obtenait 21 suffrages et un candidat sud-américain 3 voix. Le Suédois *Henrik Beer,* qui remplit les fonctions de secrétaire général de la Croix-Rouge suédoise depuis 1947, a été désigné comme futur secrétaire général de la Ligue, en remplacement de l'Américain *Henry W. Dunning* qui quittera sa charge en automne 1960.

Au Comité exécutif

Les sociétés nationales d'*Australie,* du *Brésil,* de *Chine,* du *Danemark,* d'*Ethiopie,* du *Japon,* de *Pologne* et de la *République Arabe Unie* ont été élues au *Comité exécutif,* organe dont font partie 21 sociétés de la Croix-Rouge et dont la Suisse est membre permanent du fait que son président est ex officio un des vice-présidents de la Ligue.

La 26e session du Conseil des gouverneurs de la Ligue se déroulera à Prague en 1961 et *la 27e à Genève, en 1963, en même temps que la 20e Conférence internationale de la Croix-Rouge qui sera dédiée à la commémoration de la fondation du mouvement de la Croix-Rouge, 100 ans auparavant, ainsi qu'à l'établissement de programmes d'avenir.*

CROIX-ROUGE INTERNATIONALE

Reconnaissance de sociétés nationales

Le Comité international a reconnu la société nationale de la *Croix-Rouge de la République populaire de Mongolie.*

Il a mis également au bénéfice de la reconnaissance accordée antérieurement aux sociétés du Croissant-Rouge de Syrie et d'Egypte la nouvelle société nationale du *Croissant-Rouge de la République arabe unie* créée par la fusion des deux sociétés antérieures.

Le nombre des sociétés nationales officiellement reconnues demeure donc de quatre-vingt quatre.

*

CONVENTIONS DE GENEVE

Le Gouvernement de Ceylan a ratifié les quatre Conventions de Genève.

*

Le Gouvernement de la Nouvelle-Zélande a ratifié les Conventions de Genève et déposé auprès du Conseil fédéral les instruments de cette ratification. Soixante-dix-sept Etats sont actuellement parties aux Conventions de 1949.

*

La Croix-Rouge à l'Académie

M. Léopold Boissier, président du Comité international de la Croix-Rouge, a fait le 19 octobre à Paris, devant l'Académie des Sciences morales et politiques, dont il est membre correspondant, une communication sur « les troubles intérieurs de l'action du C. I. C. R. ». M. Pierre Micheli, ambassadeur de Suisse, et M. André François-Poncet, président de la Croix-Rouge française, assistaient à cette séance.